La lettre.masfip

NUMÉRO 7
JUIN 2021

ÉDITO

2021 : année d'élections des délégués et des membres des Comités départementaux.

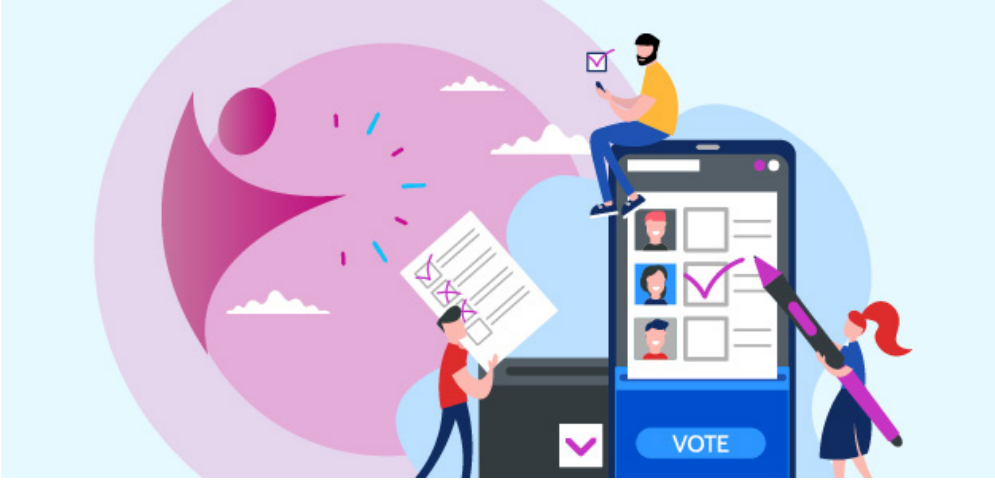

Des moments forts de la vie militante et démocratique de notre mutuelle

Comme tous les trois ans, vous avez été invités au mois de mai dernier à élire à la fois les délégués qui vous représenteront dans le cadre des Assemblées Générales annuelles de notre mutuelle et les membres des Comités départementaux qui font vivre celle-ci au plus près de vous, en proximité sur les territoires.

Élection des délégués tout d'abord, dans le cadre de laquelle vous avez élu 304 délégués titulaires et suppléants nous permettant de convoquer statutairement 162 d'entre eux à chacune de nos trois prochaines Assemblées Générales, pour se positionner en votre nom sur les propositions qui leurs seront faites par le Conseil d'Administration.
Parmi eux, une majorité de femmes puisque celles-ci représentent 63% de nos délégués, qui sont par ailleurs majoritairement en activité à 63% également.

Élection des membres des Comités ensuite, avec 806 militants élus désireux de s'investir sur chaque département de métropole et d'Outre-mer, au service de notre mutuelle et surtout à votre service.
Avec, là encore, l'arrivée de nouveaux militants, 107 exactement, venant prendre la relève de plus anciens désireux de passer la main après de nombreuses années d'engagement mutualiste, dans le cadre d'une belle transmission militante.

Ce renouvellement est d'ailleurs à saluer dans le contexte sanitaire si particulier de l'année 2020 et de ce début d'année 2021, contexte qui ne nous a pas permis de vous rencontrer et d'échanger avec vous alors que ces moments sont pourtant essentiels dans le cadre du renouvellement des membres de nos Comités.
Et contexte qui pouvait donc clairement nous faire redouter un affaiblissement important de notre réseau politique local, ce qui n'a fort heureusement pas été le cas et qui nous permet donc de nous dire avec satisfaction que notre réseau politique et les militants qui le composent ont finalement été plus forts que la pandémie, avec pas moins de 59 Comités départementaux qui ont vu l'arrivée d'un ou plusieurs nouveaux membres.

Un réseau politique local par ailleurs toujours majoritairement féminin, à 64,5%, puisque composé de 520 militantes pour 286 militants et constitué majoritairement de militants en activité à 64%, avec 517 actifs pour 289 retraités.

Mais aussi un réseau qui peut encore et à tout moment se renforcer par le biais de cooptations, toujours possibles pour les Comités qui n'ont pas encore atteint leur nombre statutaire maximal de membres.

Les bonnes volontés étant toujours les bienvenues n'hésitez donc pas à contacter le Président du Comité de votre département si vous souhaitez nous rejoindre et participer ainsi, en proximité, à l'action sociale et solidaire de notre mutuelle plus que jamais au service de ses adhérents, notamment les plus en difficulté.

LA MASFIP

Un film à votre intention, un partenariat à votre attention

A cause des mesures sanitaires gouvernementales, cette année encore les assemblées départementales ne peuvent se tenir en présentiel.

Toutefois, la MGEFI et la MASFIP ont souhaité s'adresser à vous sous une autre forme.

Il y a peu (3e semaine de juin), si vous avez communiqué votre adresse de messagerie à la Mgéfi, vous avez reçu un mél de sa part. Vous y avez trouvé un lien vers un film réalisé par la Mgéfi et un autre lien qui vous permettra de visualiser un film que nous avons réalisé à votre attention. Il a pour objectif de vous présenter bien sûr l'activité de votre mutuelle d'action sociale mais aussi de vous dévoiler ce que nous mettons en œuvre afin d'accompagner les victimes de violences intrafamiliales. Vous y découvrirez notamment les partenaires qui nous accompagnent dans ce domaine : Résonantes, RMA et CRESUS.

Nous ne vous en disons pas plus et vous invitons vivement à prendre un peu de temps pour le visionner.

PARTENARIATS

La MASFIP et RESONANTES s'associent pour lutter concrètement contre les violences intrafamiliales

Depuis plusieurs mois, la MASFIP et RESONANTES travaillent ensemble à développer des outils numériques innovants d'alerte et d'information ainsi que des actions de sensibilisation et de prévention. Après avoir signé un partenariat en début d'année, le résultat de la première phase de travaux aboutit. Le soutien des victimes et témoins de violences est au cœur du dispositif concret mis en place par la MASFIP et RESONANTES.

Les violences intrafamiliales sont reconnues aujourd'hui comme un véritable fléau social. Toutes les violences sont interdites par la loi, qu'elles touchent une femme, un homme, un enfant, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles. La victime de violences qui signale les faits peut bénéficier de nombreuses mesures de protection de la part des institutions publiques et des associations. Ces mesures peuvent s'étendre également aux enfants.

Sensibilisée depuis de nombreuses années au travers des situations décrites par ses adhérents, la Mutuelle d'Action Sociale des Finances Publiques (MASFIP) a décidé de participer à son échelle à la lutte contre les violences intrafamiliales faites aux femmes, aux hommes et aux enfants.

Ce partenariat se concrétise à partir du 1er juin par la mise en place :

- D'un soutien psychologique 24/24 7J7 en partenariat avec Ressources Mutuelle Assistance;
- Du développement d'outils numériques innovants d'alertes et d'informations avec l'application App-Elles personnalisées et donnant accès directement au soutien ci-dessus
- D'un accompagnement budgétaire avec la fédération CRESUS- Alsace, déjà partenaire de la MASFIP ;
- De la possibilité d'un accompagnement financier de la MASFIP, qui sera amené à se renforcer ;

- Un flyer permettant la sensibilisation de tous ainsi qu'une carte informative, discrète, regroupant les numéros d'urgence et de soutien
- De la mise à disposition d'un logement de la MASFIP pour la mise en sécurité des personnes ;
- Un soutien en mécénat financier de la MASFIP pour aider l'association RESONANTES dans la réalisation de ses missions et projets spécifiques ;

au bénéfice des adhérents de la MASFIP.

Aussi, ces projets s'inscrivent pleinement dans les valeurs d'entraide et de solidarité partagées par les deux organisations.

Pour Dominique COMBE, Présidente de la MASFIP, *« Cette initiative partagée avec RESONANTES témoigne pleinement la volonté de la MASFIP d'accompagner concrètement ses adhérents victimes ou témoins de violences intrafamiliales et témoigne de l'engagement de la mutuelle dans la voie de l'innovation au service du plus grand nombre. »*

Pour Annie BALAGEAS, Présidente de RESONANTES, *« Cette association de nos deux structures, permet de mutualiser nos compétences pour la réalisation d'un dispositif concret de soutien et d'accompagnement aux victimes et aux proches de violences. Ce partenariat initié par la MASFIP est le signe d'un engagement fort sur la thématique des violences intrafamiliales en direction de l'ensemble de ses adhérents. Nous sommes fiers de contribuer à cet engagement en partageant notre expertise ainsi que nos moyens et sommes honorés de la confiance qui nous est accordée. »*

Télécharger le flyer

PARTENARIATS

Cohabilis : le partenariat est signé !

Comme annoncé dans la e-lettre précédente, le partenariat avec le réseau Cohabilis est maintenant signé ! S'inscrivant dans la convention cadre de la Mutualité Fonction Publique, la MASFIP souhaite aider au développement de la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire que nous vous avons présentée dans notre newsletter 6.

Ainsi, outre la communication générale et vers les publics concernés que sont les jeunes de moins de 30 ans et les séniors de plus de 60 ans, la MASFIP a mis en place un accompagnement permettant :

- La prise en charge, la première année, des frais de suivi de l'adhérent s'inscrivant dans ce dispositif qu'il soit « jeune » ou « sénior » dans la limite de 330€ (cette prise en charge ne prend pas en compte les frais de dossiers, assez faibles).
- La possibilité de solliciter une allocation pour le loyer ou les frais de suivi des années suivantes. Ces dossiers d'allocation seront instruits comme les autres dossiers avec une étude personnalisée de la situation familiale et budgétaire.

Une participation aux frais de fonctionnement et à l'adaptation de l'outil informatique du réseau Cohabilis a été votée par le conseil d'administration à hauteur de 2000 euros pour 2021.

Ainsi, que ce soit pour le jeune qui trouvera un logement à faible coût, pour le sénior qui aura un petit complément de revenus et pour les deux qui pourront rompre l'isolement, le principe est gagnant – gagnant. Selon la situation du sénior, cette présence amicale du jeune peut aussi rassurer les proches-aidants. La solidarité intergénérationnelle, une des valeurs mutualistes, est au cœur de ce dispositif.

Lien vers l'article de la elettre 6 :
https://elettres.masfip.fr/connaissez-vous-la-cohabitation-intergenerationnelle-solidaire/

Une semaine autour de la Cohabitation Intergénérationnelle Solidaire

Du 4 au 11 juin la MASFIP a relayé sur son site internet l'annonce de la première semaine nationale de la cohabitation intergénérationnelle solidaire organisée par Cohabilis. A cette occasion, différents événements ont été organisés sur le territoire.

Retrouvez les dernières informations sur : https://www.cohabilis.org/

LA MASFIP

Le numérique : la communication MASFIP évolue !

La communication de la MASFIP intègre les nouveaux codes de la communication numérique et les nouvelles habitudes des adhérents. Toujours soucieuse de s'adapter à tous, la MASFIP reste attentive à l'accessibilité de sa communication et à l'équilibre entre sa communication numérique et papier. Cette communication numérique est efficiente autant en termes d'écologie que d'efficacité et de rapidité mais peut ne pas être accessible à tous d'où cette attention à conserver une communication papier pour le magazine notamment. Elle est en revanche devenue indispensable.

Site internet : du nouveau !

Ainsi, le site internet de la MASFIP fera « peau neuve » d'ici la fin de l'année. Nous espérons pouvoir présenter le site avec un minimum de contenus en avant-première aux délégués à l'occasion de l'assemblée générale de septembre 2021. Nous pouvons déjà vous assurer qu'il sera adaptatif c'est-à-dire qu'il s'adaptera aux différents écrans utilisés : ordinateurs de bureau, smartphones, tablettes. Plus pratique, il intègrera un moteur de recherche. Comme il vous est entièrement dédié, il vous offrira aussi une expérience de navigation plus facile avec des rubriques bien identifiées et un « espace adhérent » qui vous donnera accès à des informations spécifiques ou locales. Vous aurez aussi l'identification de votre contact personnel qu'est votre conseiller mutualiste. Bien entendu, notre charte graphique et nos couleurs seront bien reconnaissables.

Nous espérons que ce site vous apportera les réponses que vous attendez ! Encore un peu de patience et vous pourrez essayer cette nouvelle expérience de navigation au cœur de la MASFIP.

La e-lettre : abonnés, faites-la connaître !

Tous les deux mois en moyenne – sauf l'été-, la e-lettre MASFIP vous informe des nouveautés de la MASFIP. Evolutions d'allocations, nouveau partenariat, service innovant, prix de la solidarité, … autant de sujets qui, nous l'espérons, vous intéressent et vous montrent le dynamisme et la proximité de votre mutuelle d'action sociale. Ainsi, si vous connaissez des adhérents qui ne sont pas encore abonnés, **n'hésitez pas à télécharger le pdf de cette e-lettre, à leur envoyer et à les inciter à s'abonner via ce lien**.
(le numéro d'adhérent, présent sur la carte de tiers payant MGEFI leur sera nécessaire)

Le magazine M comme Masfip vient compléter en fin d'année cette communication en version numérique pour les abonnés à la e-lettre et en version papier pour les autres adhérents.

Twitter, un compte qui mérite le détour !

La MASFIP est présente sur Twitter : @MASFIP. N'hésitez pas à créer un compte et à relayer les informations publiées. Outre l'actualité de la MASFIP, c'est aussi la possibilité de découvrir celle de nos partenaires grâce à nos « retweet », de penser aux différentes journées dédiées à des thématiques en lien avec le social ou les déterminants de santé et d'y participer. C'est aussi l'occasion de découvrir des actions de prévention tant au niveau national que local, en espérant que ces dernières pourront bientôt reprendre en présentiel.

E-mailing : une information dédiée et personnalisée

En nous fournissant votre adresse mail personnelle, vous avez la possibilité de recevoir une information personnalisée et adaptée. Rassurez-vous, ces e-mailing sont peu nombreux et ont toujours un réel intérêt en vous présentant un nouveau service ou une nouvelle réponse qui pourrait vraiment vous correspondre. La MASFIP n'utilise vos données personnelles que pour l'action sociale qu'elle entend mettre en œuvre pour votre accompagnement et ne transmet jamais ces données à des tiers sans votre accord. La transmission aux partenaires ne se fait en effet que dans le cadre des dossiers d'allocation avec votre accord et uniquement vers des partenaires à vocation sociale clairement identifiés, jamais vers des tiers commerciaux.

PRÉVENTION

Comment une action de prévention « cuisinée » devient un livre de cuisine !

L'année dernière, la MASFIP a publié son premier livre de recettes en collaboration avec les Comités locaux : « les recettes de vos départements ». Mettant en valeur les Comités de bénévoles et les recettes des terroirs, il a rencontré un franc succès et reste consultable et téléchargeable sur notre site internet via le lien :
https://www.masfip.fr/livrederecettes/#page/1

Depuis de nombreuses années, la MASFIP en partenariat avec l'École Nationale des Finances Publiques (ENFIP) de Noisiel, propose aux stagiaires, enseignants et collaborateurs de découvrir pendant deux à trois semaines le régime Crétois. Il était envisagé dans le futur d'alterner avec le régime Caribéen.

Le régime Crétois, basé sur la consommation de produits frais et particulièrement de fruits, légumes, herbes aromatiques et huile d'olive, est une pratique alimentaire de plusieurs pays méditerranéens. L'usage modéré des produits laitiers, des œufs, du poisson, du vin, et plus faible des viandes participe au plébiscite de cette méthode alimentaire aussi basée sur utilisation des produits non ultra-transformés. Si la perte de poids n'est pas le but premier, c'est plutôt la recherche d'équilibre alimentaire qui prédomine dans cette alimentation.

Le régime Caribéen se rapproche du « Crétois » par la consommation de produits frais, de fruits et légumes produits sur place.
Il recommande des féculents à index glycémique bas : igname, patates douces, betteraves, brocolis et tant d'autres, couplés à ceux riches en vitamines A, D et E.

Tout en évitant le sédentarisme, ces régimes peuvent participer à éviter les maladies cardiovasculaires, le diabète, l'hypertension. Si les ingrédients ne sont pas disponibles partout, en proximité, l'avantage de ces recettes c'est leur adaptabilité comme leur coût mesuré.

La crise sanitaire a conduit à l'impossibilité de réaliser cette action de prévention sur le site de l'ENFIP de Noisiel. Toutefois le service prévention de la MASFIP a souhaité valoriser cette action nutrition au-delà des deux semaines qui étaient proposées à l'ENFIP.

Deux supports ont donc vu le jour, parmi lesquels, un livre de 70 recettes crétoises et caribéennes qui sera fourni pour une action de prévention à l'ENFIP à compter de la rentrée de septembre. Il vous est déjà proposé en téléchargement sur notre site internet. L'autre support sera à découvrir ultérieurement et il vous permettra de vérifier vos connaissances en nutrition.

Vous pourrez essayer et modifier ces recettes pleines de soleil, aux multiples saveurs et aux odeurs d'épices et d'herbes aromatiques : *« cuisinez avec plaisir, car la nutrition ne doit pas être une punition ».*

Consultez les 70 recettes crétoises et caribéennes en suivant ce lien